

Rapport du conseil communal du 22 novembre 2023 à 17.00 heures

Absent excusé : ///

Séance publique

1. Approbation du devis concernant le renouvellement de la peinture intérieure de l'église à Herborn.

Le conseil communal approuve avec 8 voix contre 1 voix (Joseph Schoellen) et 2 abstentions (Tom Conrad et François Hurt) le devis au montant de 75.000,00 € T.T.C. dressé par le service technique communal et visant le renouvellement de la peinture intérieure de l'église à Herborn, ceci sous condition de solliciter à l'avance l'avis de l'Institut National pour le Patrimoine Architectural (INPA). En effet, l'église Saint-Jacques le Majeur de Herborn figure sur la liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale.

En octobre 2020, un premier devis au montant de 774.339,86 € T.T.C. a été établi pour la restauration complète de l'intérieur de l'église de Herborn. Le devis relatif à la phase 1 chœur a été actualisé en octobre 2022 et se chiffre à 417.482,55 € T.T.C. En mars 2023, la ministre de la Culture a accordé en vue des disponibilités budgétaires un subside maximal de 450.000,00 € pour l'ensemble des travaux de restauration de l'intérieur. Au vu des engagements financiers importants de la commune au cours des années prochaines pour satisfaire aux besoins primaires, dont, entre autres, le campus scolaire à Born et l'alimentation en eau potable des différentes localités (« Ringleitung »), le collège des bourgmestre et échevins a proposé de procéder à un simple renouvellement de la peinture intérieure de l'église tout en présentant les fresques.

2. Approbation de plusieurs décomptes de travaux extraordinaires.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les décomptes de travaux extraordinaires suivants :

Dénomination des travaux	Total des devis approuvés	Montant du décompte
Projet « Hôtel de la Poste » à Rosport	4.155.000,00 €	3.986.692,94 € (sans acquisition terrain)
Remise en état des cimetières (2018-2023)	Pas de devis voté au conseil communal	53.716,85 €
Remplacement d'urgence d'une conduite d'eau potable entre les villages de Born et de Moersdorf	134.345,25 €	111.878,57 €
Aménagement des aires de jeux (2018-2023)	195.000,00 €	260.827,56 €
Travaux de rénovation dans les églises (2018-2023)	Pas de devis voté au conseil communal	32.416,97 €

3. Vote de crédits supplémentaires au budget 2023 pour l'entretien du domaine forestier.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix des crédits supplémentaires à hauteur de 50.000,00 € au budget ordinaire 2023 pour l'entretien du domaine forestier.

Patrick Hierthes quitte la salle.

4. Transactions immobilières.

1. Approbation d'un acte de vente concernant l'acquisition d'une parcelle sise à Moersdorf, au lieu-dit « In der Gruf ».

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un acte de vente dressé par Maître Max Welbes en date du 15 novembre 2023 entre le collège des bourgmestre et échevins et Dorothee Zithe appelée Zitha Baum, aux termes duquel cette dernière déclare vendre à la commune une parcelle sise à Moersdorf, au lieu-dit « In der Gruf », numéro cadastral 542/2407, d'une contenance de 9,10 ares, moyennant un prix de vente de 1.456,00 €.

L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'agrandissement de la forêt communale.

2. Approbation d'un acte de vente concernant l'acquisition de deux parcelles sises à Moersdorf, au lieu-dit « In der Wies ».

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un acte de vente dressé par Maître Max Welbes en date du 15 novembre 2023 entre le collège des bourgmestre et échevins et les consorts Maar, aux termes duquel ces derniers déclarent vendre à la commune deux parcelles sises à Moersdorf, au lieu-dit « In der Wies », numéros cadastraux 1043/532 et 1044, d'une contenance totale de 4,10 ares, moyennant un prix de vente de 615,00 €.

L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de la renaturation des abords de la rivière « Sûre ».

Patrick Hierthes entre dans la salle.

3. Approbation d'un acte de vente concernant l'acquisition de deux parcelles sises à Rosport, au lieu-dit « Rue Neuve ».

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un acte de vente dressé par Maître Gilles Mathay en date du 19 septembre 2023 entre le collège des bourgmestre et échevins et les consorts Wenner aux termes duquel ces derniers déclarent vendre à la commune deux parcelles sises à Rosport, au lieu-dit « Rue Neuve », numéros cadastraux 118/8935 et 118/8936, d'une contenance totale de 4,20 ares, moyennant un prix de vente de 10.212,00 €.

L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'embellissement de l'aspect du village.

5. Décisions concernant l'exercice du droit de préemption.

Le conseil communal renonce à l'unanimité à son droit de préemption concernant :

- la vente de la parcelle n° 658 inscrite au cadastre de la Commune de Rosport-Mompach, section RD de Girst, au lieu-dit « Wangert », pré, d'une contenance de 3,40 ares ;
- l'apport de l'usufruit limité pour une durée de 15 ans à une société des parcelles inscrites au cadastre de la Commune de Rosport-Mompach, section RB de Rosport comme suit :

Numéro cadastral	Lieu-dit	Nature	Contenance
932/6685	Am Gisebur	vaine	4,18 ares
934	Am Gisebur	vaine	5,70 ares

6. Approbation d'un avenant à un contrat de fermage.

Par décision du 18 mai 2022, le conseil communal a approuvé un contrat de fermage passé entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Jorge Rocha Pontinha et Ana Paula Da Rocha Abreu visant la location de six parcelles d'une contenance totale de 81,04 ares sises à Rosport, au lieu-dit « hanner Zeinen ». Le collège des bourgmestre et échevins a signé en date du 18 octobre 2023 avec les époux prémentionnés un avenant au contrat de fermage visant la réduction de la surface louée de 15 ares, ceci pour une durée déterminée prévisible de 2 années (installation d'un dépôt de chantier). Pendant cette période, le loyer annuel initial de 243,12 € sera réduit à 198,12 €. Le conseil communal approuve l'avenant prémentionné à l'unanimité des voix.

7. Approbation d'une convention de prestation de service.

Afin de garantir la surveillance avant et après les heures de classes des enfants du cycle 1 à Rosport, le collège des bourgmestre et échevins a signé en date du 18 octobre 2023 une convention de prestation de service avec Melissa Da Costa Barbosa. La convention est conclue pour une période déterminée à partir du 1^{er} octobre 2023 et prendra fin avec l'engagement d'un remplaçant de l'éducatrice au cycle 1 à Rosport. Le conseil communal approuve la convention de prestation de service prémentionnée à l'unanimité des voix.

8. Nomination de membres dans les différentes commissions consultatives communales.

Le conseil communal nomme par vote secret Metty Steinmetz comme membre de la commission consultative communale du vivre-ensemble interculturel et Marc Hoffmann comme membre de la commission consultative communale de la voirie rurale.

9. Approbation de plusieurs contrats de concession.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix plusieurs contrats de concession accordant une sépulture familiale dans un des cimetières communaux.